

POUR UN FÉMINISME POPULAIRE

NOUS SOMMES PRÊT·ES!





SOMMAIRE

- 1** Édito de Mathilde Panot
- 3** Qu'est-ce qu'un féminisme populaire ?
- 5** Dates clés
- 6** Colloque « Mobilisations féministes contre l'extrême droite »
- 9** Colloque « Violences conjugales en milieu rural »
- 11** Nos propositions de loi pour un féminisme populaire



L'ÉDITO DE MATHILDE PANOT

Présidente du groupe parlementaire LFI - NFP

Le mois de mars résonne toujours fort dans le calendrier des femmes et des féministes du monde entier. Partout, le 8 est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Cette année s'y ajoute une célébration particulière, celle du premier anniversaire de la conquête historique de l'inscription dans la Constitution française de l'avortement. Devant le congrès réuni à Versailles, le 4 mars 2024, la France, de nouveau pionnière des droits humains, parlait au monde. Je dédiais alors cette victoire aux féministes partout dans le monde : « *Votre lutte est la nôtre, cette victoire est la vôtre* ».

C'est avec elles que nous célébrons ce premier anniversaire, à l'occasion d'un grand colloque. Militantes, chercheuses, élues ; de Pologne, d'Italie, de Tunisie, d'Argentine, de Colombie, d'Iran, d'Andorre, nous les avons accueillies à Paris ce premier samedi du mois de mars autour des Mobilisations féministes contre l'extrême droite, colloque co-organisé avec l'institut La Boétie, en collaboration avec le groupe La Gauche au Parlement européen.

Du droit à disposer pleinement de son corps à l'égalité de rémunération au travail, le continuum est évident. Les adversaires des droits humains le sont tout autant. Chaque fois où l'extrême droite s'est emparée du pouvoir, elle s'est attaquée aux droits des femmes et des minorités de genre, s'en est pris à l'existence même des personnes transgenres, a vilipendé les classes populaires, précarisé les salariés en détruisant le droit du travail. L'extrême-droite s'organise à l'international de Trump à Milei, de Meloni à l'AFD allemande. Dans toutes les expériences internationales de victoire ou de montée de l'extrême droite, il y a une constante : les néolibéraux qui les aident. Ce bloc bourgeois qui détruit les conquêtes sociales, qui nomme un Ministre de l'Intérieur qui parle comme sous Vichy de « Français de papier » ou qui fait voter une loi immigration avec les voix de l'extrême-droite et le programme de préférence nationale de Jean-Marie Le Pen. La Macronie porte une responsabilité historique dans la montée de l'extrême-droite mais cette responsabilité est aussi celle d'une partie de la gauche qui renonce et qui, pour éviter le pire, laisse le pire advenir.

Pour tourner la page de la politique de malheur de Macron et battre l'extrême-droite, il faut assumer la rupture avec la modèle économique capitaliste qui détruit les écosystèmes et les êtres humains. Prendre à bras le corps les questions antiracistes. Défendre la paix et l'égalité de dignité des êtres humains notamment face au génocide du peuple palestinien. Car c'est notre humanité commune qui est en jeu. Car l'extrême droite se nourrit de ces renoncements complices. On ne se tait pas face à l'extrême droite. On la combat. Nous ne nous tairons pas, nous contrerons tous ceux qui veulent réduire les femmes au silence.

Le groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire à l'Assemblée nationale mettra tout son poids et sa force pour continuer à porter les revendications féministes et populaires. Nous proposons une série de mesures et propositions pour garantir les droits des femmes et la reconnaissance du travail essentiel, productif comme reproductif, qu'elles effectuent. Et sans lequel aucune société ne peut fonctionner.

Car notre féminisme, celui qui poursuit cette pleine autonomie corporelle, ne serait qu'un mot creux sans la justice sociale qui lui donne toute sa substance. Nous sommes ici les partisans du féminisme populaire qui exige autant l'autonomie individuelle, la justice reproductive, le droit à disposer de son corps, que l'augmentation des salaires et le dégel du point d'indice des fonctionnaires, la revalorisation des métiers du lien, la titularisation des accompagnantes d'élèves en situation de handicap, la création d'un service public d'accueil de la petite enfance, la suppression de la décote et la retraite à 60 ans !

Nous refusons le défaitisme de ceux qui préfèrent le baroud d'honneur à la lutte sans répit. Nous refusons le cynisme de ceux qui se parent de nos droits aux élections venues, mais qui - sitôt passées - plient l'échine devant l'alliance de l'extrême droite et du capital enragé.

Les clarifications sont faites, ce début d'année 2025 s'en est chargé.

Louise Michel disait : *« J'ignore où se livrera le combat entre le vieux monde et le nouveau, mais peu importe j'y serai. »*

Ici continue le combat.

QU'EST-CE QU'UN FÉMINISME POPULAIRE ?

Les femmes sont au cœur de l'activité économique du pays et du lien social.

La crise du Covid-19 l'a d'ailleurs démontré : les premières de corvée se sont retrouvées en première ligne et leurs activités, quand le pays se mettait à l'arrêt - du moins pour une partie de la population - se sont intensifiées.

Les femmes sont surreprésentées dans certaines catégories professionnelles, au sein de métiers « féminisés ». La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) indique que dix des 87 familles professionnelles rassemblent près de la moitié des femmes. Un cinquième de l'emploi des femmes se concentre sur les métiers d'agentes d'entretien, d'enseignantes et d'enseignants et d'aides-soignantes et d'aides-soignants. Ainsi, 87 % des infirmières et infirmiers, 91 % des aides-soignantes et aides-soignants, 97 % des aides à domicile et des aides ménagères, 73 % des agentes et agents d'entretien, 76 % des caissières et caissiers, des vendeuses et vendeurs sont des femmes. **Malgré leur rôle essentiel, les tâches effectuées sont considérées comme ne nécessitant pas de qualification particulière.**

Cette sous-valorisation va de pair avec une invisibilisation, une sous-évaluation des risques professionnels propres et bien évidemment une plus faible rémunération. Les inégalités entre les femmes et les hommes au travail sont également dues aux carrières hachées et au temps partiel, le plus souvent subis, du fait de la nature des postes proposés ou de l'inégale répartition des tâches domestiques et parentales. Tous temps de travail et tous secteurs confondus, **les femmes touchent en moyenne un quart de salaire de moins que les hommes**, selon l'Observatoire des inégalités.

Les inégalités se poursuivent à la retraite et ont été renforcées par l'injuste réforme des retraites : en effet, le montant des pensions versées aux femmes hors réversion est actuellement inférieur de 40 % à celles versées aux hommes, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Les discriminations subies par les femmes racisées et/ou en situation de handicap tout au long de leurs vies professionnelles aggravent davantage le phénomène des carrières hachées, et donc impactent encore plus défavorablement le niveau de leurs pensions.

Ces inégalités économiques et professionnelles sont indissociables de l'assignation des femmes au travail reproductif, c'est-à-dire à l'ensemble des tâches qui assurent le maintien en vie des personnes. Il s'agit notamment de l'ensemble des tâches ménagères (ménage, cuisine) et celles liées au soin à apporter aux enfants. **Ce travail reproductif, associé à la sphère privée, est invisibilisé et non rémunéré dans la majorité des cas.** En 2010, les femmes réalisent 71% des tâches ménagères et 65% des tâches parentales, avec en moyenne une heure trente de travail quotidien supplémentaire par rapport aux hommes, d'après une enquête de l'Insee. Ces chiffres se sont confirmés à plusieurs reprises depuis, et notamment en 2019, où 73% des femmes déclarent en faire plus que leur conjoint dans un sondage IFOP. Ce travail reproductif est parfois reporté sur d'autres femmes. En effet, les ménages des catégories sociales les plus favorisées décident de déléguer ces tâches à d'autres personnes plus défavorisées, **majoritairement des femmes de classes populaires, notamment racisées.**

Par ailleurs, les femmes sont surreprésentées dans les familles monoparentales (dans 82% des cas, le parent unique est une femme), les exposant à davantage de pauvreté puisqu'en 2019, le taux de pauvreté des familles monoparentales était de 19 %, soit plus de deux fois la moyenne nationale. Les « mères isolées » subissent à la fois les difficultés spécifiques aux parents isolés et celles qu'elles rencontrent en tant que femmes : les enfants en famille monoparentale avec leur mère sont en conséquence plus souvent pauvres que ceux résidant avec leur père, précise à ce sujet une étude de l'Insee.

Partant de ces constats, les députées et députés du groupe LFI-NFP défendent un **féminisme populaire qui doit notamment s'attaquer aux origines sociales et économiques de la domination masculine.**



Colloque « Mobilisations féministes contre l'extrême droite »
à l'initiative de Mathilde Panot co-organisé avec l'institut La
Boétie et en coopération avec Manon Aubry.



Conférence de presse « Pour un
féminisme populaire » en présence
des député-es portant des
propositions de loi.

**LES
DATES
CLÉS**



Colloque « Les violences
conjugales en milieu rural » à
l'initiative de Manon Meunier à
l'Assemblée nationale.



GRÈVE FÉMINISTE !

Nos député-es participent aux
mobilisations partout en France !



1^{ER} MARS
COLLOQUE

MOBILISATIONS FEMINISTES CONTRE L'EXTREME DROITE



« Parce que derrière toutes nos victoires, se cachent des défaites de l'extrême droite ; parce que nous avons la force de vaincre le fascisme ; nous sommes rassemblées ici pour organiser la riposte ».

C'est par ces mots que Mathilde Panot a ouvert le colloque « mobilisations féministes contre l'extrême droite » qui s'est tenu à Paris le 1er mars 2025, organisé avec l'Institut La Boétie et le groupe La Gauche au Parlement européen.

Devant une salle comble, des militantes du monde entier (Andorre, Argentine, Colombie, France, Italie, Pologne, Tunisie) se sont succédées lors des quatre tables rondes autour desquelles s'articulait la journée de travail :

Offensives réactionnaires et ripostes féministes ; L'IVG au centre des résistances et conquêtes féministes ; Le féminisme comme moteur des luttes populaires ; Construire des victoires féministes : comment gagner.

Le constat est malheureusement commun : partout dans le monde, nous assistons à une offensive majeure contre les droits des femmes et de la communauté LGBT. L'accession au pouvoir de forces réactionnaires laisse libre cours aux "anti-choix" qui s'organisent, se structurent et mènent des campagnes d'influence dans l'ensemble de l'espace public : instrumentalisation des faits divers, définancements des soins reproductifs, présence massive sur le web et les réseaux sociaux, campagnes d'intimidation devant ou même à l'intérieur des centres d'IVG, attaque des locaux associations, criminalisation des militantes, lobbying intense auprès des élus...

Parfois, comme en France ou en Italie, l'extrême droite tente de se donner des allures "féministes", en instrumentalisant la lutte des femmes iraniennes ou en promettant de ne pas toucher aux lois qui sanctuarisent certains droits tout en les rendant inaccessibles de fait.

Face à cette réalité inquiétante, les militantes réunies lors du colloque ont rappelé les victoires obtenues. Victoires judiciaires, comme en Andorre où Vanessa Mendoza Cortés, accusée de diffamation par le gouvernement pour s'être exprimée en faveur de la dépénalisation de l'IVG, a été acquittée, victoires politiques comme en Pologne où la mobilisation des féministes en faveur du droit à l'avortement a permis de chasser l'extrême droite du pouvoir, ou en France où la France insoumise a fait voter en 2022 une résolution pour l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution, point de départ d'un bras de fer avec Emmanuel Macron qui a abouti à sa constitutionnalisation effective en mars 2024.

Les participantes ont unanimement insisté sur la nécessité de construire un mouvement populaire massif, capable de faire pression sur les dirigeants et les mouvements féministes institutionnels, ainsi que sur l'urgence à dépasser une position de simple résistance pour organiser une riposte offensive, et reprendre la main sur l'agenda politique et médiatique. Cela passe aussi par une lutte contre les politiques libérales et austéritaires qui font le lit de l'extrême droite et participent activement au recul des droits. Cela ne peut pas non plus se faire sans combattre le racisme et sans partir des luttes des femmes des quartiers populaires ou de la jeunesse.

En France, les attaques transphobes et la remise en cause de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle sont les nouveaux chevaux de bataille de l'extrême droite. A l'assemblée nationale, le groupe LFI-NFP s'emploiera à mettre à l'ordre du jour la création d'une commission d'enquête sur la structuration, le financement et les modalités d'action des mouvements conservateurs anti-choix ainsi que la proposition de résolution visant à garantir une véritable éducation à la sexualité effective et obligatoire. Il a été également présenté une proposition permettant visant à faciliter la reconnaissance du genre à l'état civil.

“Le fait que nous soyons la cible des attaques de la droite la plus réactionnaire n'est que la preuve de la pertinence de nos luttes dans l'agenda mondial des droits humains et de l'égalité des sexes.”

Ana Cristina González Vélez, médecin et militante colombienne.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Cassandra Begous**, streamer et vulgarisateur sur les questions de genre
 - **Jeanne Hetez**, conseillère politique et chargée de plaider pour *Partners for reproductive justice*
 - **Maud Royer**, présidente de l'association *Toutes des Femmes*, autrice de *Le lobby transphobe*
 - **Giorgia Alazraki**, sage-femme et militante italienne, vice-présidente de l'association des gynécologues non-objecteurs (LAIGA)
 - **Selma Hajri**, médecin et militante tunisienne, membre du groupe Tawhida Ben Cheikh et du réseau *Right & Access of Women to Safe Abortion (RAWSA)*
 - **Vanessa Mendoza Cortés**, militante andorrane, présidente de l'association *Stop Violències* en Andorre
 - **Chirinne Ardakani**, avocate en droit pénal et en droit des étrangers, présidente de l'ONG *Iran Justice*
 - **Verónica Gago**, politiste argentine, militante du mouvement *Mi Unas Menos* et autrice de *La puissance féministe ou le désir de tout changer*
 - **Assa Traoré**, militante féministe antiraciste, fondatrice du Comité vérité et justice pour Adama Animation
 - **Sarah Durocher**, présidente du Planning familial
 - **Ana Cristina González Vélez**, médecin et militante colombienne, coordinatrice du groupe féministe au Mercosur et ancienne ministre de la Santé publique en Colombie Gilda Sportiello, députée italienne, mouvement 5 étoiles
 - **Justyna Wydrznska**, militante polonaise, co-fondatrice du collectif *Abortion Dream Team* en Pologne
- Et les députées **Mathilde Panot**, **Sarah Legrain**, **Manon Aubry**, **Sophia Chikirou** et **Danièle Obono**.



5 MARS
COLLOQUE

VIOLENCES CONJUGALES EN MILIEU RURAL

En France, **seulement un tiers de la population vit en milieu rural mais 47% des femmes victimes de féminicide sont issues des ruralités**, selon un rapport de 2021 de la Délégation aux droits des femmes du Sénat. De plus, sur l'ensemble des femmes qui font appel au 3919, seulement un quart proviennent des ruralités. **Surexposées aux violences conjugales, les femmes vivant en milieu rural font pourtant moins appel à leurs droits, c'est pourquoi il nous a semblé important de se saisir de ce sujet** et de co-construire une proposition de loi avec les citoyennes et citoyens et les actrices et acteurs de terrain.

Manon Meunier, députée de la Haute Vienne, a animé 7 ateliers des lois au total dans plusieurs localités de son département, en partenariat avec des associations locales qui luttent contre les violences sexistes et sexuelles. **Ces ateliers des lois ont rassemblé plus de 150 citoyennes et citoyens qui étaient intéressés par l'exercice d'écriture collective d'une proposition de loi. Plusieurs concertations ont également été menées avec des actrices et acteurs de terrain** : des associations locales et nationales, la gendarmerie ainsi que la préfecture de la Haute-Vienne ont pu nous faire part de leurs retours d'expériences.

Lors de ce travail, plusieurs thèmes récurrents nous ont été remontés : **les problèmes de mobilité en milieu rural et les situations de précarité** qui favorisent les violences, **le manque de services publics pour accueillir les victimes, repérer les violences et sensibiliser les citoyennes et les citoyens**, et les problèmes qu'engendrent **le manque d'anonymat**.

Le colloque qui aura lieu le mercredi 5 mars, de 14h00 à 18h30 au 9ème bureau, à l'Assemblée nationale, vient clôturer un cycle de concertations et d'ateliers des lois. Il a pour objectif de présenter ce travail aux députées et députés et de les sensibiliser à la surexposition des femmes vivant en milieu rural aux violences conjugales et aux moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

Au programme de ce colloque : un temps consacré à **la présentation de la démarche** menée pour élaborer la proposition de loi, **une première table-ronde sur les problématiques spécifiques des violences conjugales en milieu rural et une seconde table-ronde intitulée « Quelles solutions face aux violences conjugales en milieu rural ? ».**

**LES PROPOSITIONS DE LOI
DU GROUPE PARLEMENTAIRE POUR UN
FÉMINISME POPULAIRE**

INSCRIRE LE PRINCIPE DE NON-RÉGRESSION DES DROITS ET LIBERTÉS DES FEMMES DANS LA CONSTITUTION

Nous présentons, **pour ce 8 mars 2025, une proposition de loi constitutionnelle visant à prévenir toute régression des droits et libertés reconnus aux femmes.** Partout dans le monde, les droits des femmes subissent le backlash ou retour de bâton organisé par la droite et par l'extrême-droite. Soyons claires et clairs : les droits des femmes ne **peuvent connaître que des progrès. Garantir leur bon exercice mais aussi leur extension doit être notre boussole pour l'avenir.**

En France, **le Rassemblement National est l'ennemi des femmes.** Il prône une politique nataliste nauséabonde et continue de s'opposer au droit à l'IVG. Plusieurs députées et députés RN se sont opposés lors du Congrès à la constitutionnalisation du droit à l'avortement. En 2022, elles et ils se sont opposés à l'allongement des délais de 12 à 14 semaines. À Paris comme à Bruxelles, ce parti vote contre l'égalité salariale ou la hausse du SMIC (qui concerne surtout les femmes), contre l'accès à la contraception, contre la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre l'éducation à la vie affective et sexuelle... Il ne se préoccupe des femmes que pour véhiculer racisme et islamophobie, notamment en prônant des politiques migratoires qui exposeront les femmes à toujours plus de dangers sur les routes.

La Macronie, en reprenant les thèmes de l'extrême-droite, menace aussi les droits des femmes de régression. Chaque nouveau gouvernement a son lot d'anti-choix (anti-IVG, anti-PMA...). Le droit des femmes à disposer de leur corps, surtout si elles sont jeunes et/ou racisées, est continuellement attaqué. Le président de la République lui-même a appelé à un "réarmement démographique" comme si nos ventres étaient des armes au service de la patrie et du patronat. Le Premier ministre n'a pas eu un mot pour les droits des femmes lorsqu'il a décliné les grandes orientations de sa politique. En parallèle, **tous ces gouvernements n'ont cessé d'organiser la casse des services publics**, y compris avec un budget d'austérité historique pour 2025. Les femmes en seront les premières victimes, alors qu'elles sont déjà les premières touchées par la paupérisation du pays en huit ans de Macronie.

Les régressions des droits des femmes s'opposent au principe d'égalité entre femmes et hommes, puisqu'elles renforcent les discriminations genrées. **Elles sont donc contraires aux droits humains, universels par nature.** La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que la France a ratifié, prohibe l'adoption de politiques restreignant les droits des femmes, et appelle à des actes positifs de la part des États pour l'empêcher.

Le principe de non-régression n'est donc pas un principe d'immobilisme, mais au contraire, d'amélioration constante, dans la lignée de la constitutionnalisation du droit à recourir à l'IVG, que nous proposons il y a trois ans, pour la première fois, mais aussi de nos nombreuses propositions pour renforcer l'exercice des droits des femmes, qu'ils soient économiques et sociaux ou encore relatifs à la dignité.

FÉMINISME POPULAIRE : LE TRAVAIL

ON RECONNAÎT LA PÉNIBILITÉ DES MÉTIERS « FÉMINISÉS »

Une dizaine de familles professionnelles concentre la moitié de l'emploi féminin et certains métiers ne sont occupés quasiment que par des femmes, comme les aides à domicile (97 %), les aides-soignantes (91 %) ou les caissières (76 %). **Ces métiers « féminisés » sont dévalorisés et mal rémunérés, alors qu'ils font partie des « emplois de première ligne » nécessaires au bon fonctionnement de notre société.** Leur sous-valorisation entraîne par ailleurs la sous-évaluation de leurs risques et maladies professionnels. Les critères de pénibilité ont ainsi été définis à partir des conditions de travail de métiers occupés par des hommes, dans les secteurs de la chimie, de la métallurgie ou du bâtiment. Pire, la suppression de quatre de ces critères par les ordonnances d'E. Macron et M. Pénicaud en 2017 a aggravé l'invisibilisation des risques auxquels les femmes sont exposées, comme la posture pénible pour les caissières ou le port de charges lourdes pour les aides-soignantes. **Notre proposition de loi remédie à ce manque de reconnaissance et de compensation professionnelles en rétablissant les quatre critères de pénibilité supprimés et en créant un nouveau facteur de risque lié aux contraintes émotionnelles fortes** auxquelles les travailleuses sont exposées dans les métiers du lien, du handicap, de l'éducation et du soin.

ON REVALORISE LES RÉMUNÉRATIONS DES MÉTIERS OCCUPÉS PAR DES FEMMES

Lors du 8 mars 2023, nous avons porté une proposition de loi visant à mieux reconnaître le travail des femmes et sa pénibilité. Cette proposition de loi prévoit notamment l'ouverture, au moins une fois tous les quatre ans, de négociations salariales dans les branches afin de revaloriser les rémunérations des métiers occupés majoritairement par des femmes. Elles procèdent pour cela par **équivalence des différents emplois** en tenant compte du niveau de diplôme, de responsabilité, d'expérience, d'autonomie, d'initiative et de pénibilité requis pour ces emplois. Si la prédominance d'un sexe est corrélée à un écart de rémunération entre deux professions de même valeur, les négociations de branche y mettront fin.

ON CRÉE UN CORPS DE FONCTIONNAIRES POUR LES AESH

Les accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH), à plus de 90% des femmes, sont dévalorisées et mal rémunérées. Elles se voient proposer des contrats de 24 heures par semaine, soit l'équivalent de 60% d'un temps plein pour une rémunération **moyenne de 800 euros par mois**. Le calcul de leur temps de travail ne comptabilise que le temps passé avec l'élève et ignore tout le travail de formation - qu'elles doivent payer sur leurs propres deniers - et d'adaptation des supports pédagogiques. Pour augmenter leurs revenus, les accompagnantes effectuent des heures de garderie le matin, le midi et puis le soir, et **peuvent donc travailler 12 heures de suite, quasiment sans aucune pause, pour un salaire qui n'atteint pas le SMIC**. Nous, les députées et députés du groupe LFI-NFP, estimons que **la mission pérenne et essentielle qu'accomplissent les AESH justifie la création d'un corps de fonctionnaires** pour les AESH : pour une stabilité de leur emploi, pour qu'un temps plein corresponde à un service de 24 heures et permettre ainsi une rémunération digne, pour permettre un renforcement des formations. **Nous avons d'ailleurs porté une proposition de loi sur ce sujet** en novembre 2022 lors de notre niche parlementaire. Toutefois, **une alliance entre les députées et députés macronistes, LR et du Rassemblement national avait bloqué cette initiative.**

ON AMÉLIORE LA VIE PROFESSIONNELLE DES FEMMES PAR L'ENCADREMENT DU TEMPS PARTIEL CONTRAINT

Les femmes représentent 83 % des 4,2 millions de salariées et salariés embauchés à temps partiel, ce qui aggrave leur écart salarial avec les hommes et explique pourquoi 57 % des travailleuses et travailleurs pauvres sont des femmes. Les métiers plus féminisés que la moyenne, comme les agentes et agents de nettoyage ou les aides à domicile, recourent massivement à ces emplois à temps partiel mal rémunérés. C'est pourquoi les femmes sont en première ligne des contraintes inhérentes à cette forme de travail, telles que les horaires flexibles ou décalés, les journées fragmentées, les emplois du temps instables. Notre proposition de loi entend lutter contre ces dérives du temps partiel, ce qui profiterait en premier lieu aux femmes précarisées, mais aussi à toutes les travailleuses et tous les travailleurs. **Nous proposons de diminuer les exonérations de cotisations des entreprises qui ont trop recours au temps partiel, de renforcer la loi de 2013, d'instaurer une durée quotidienne minimale de travail, d'augmenter le délai de prévenance des changements d'emploi du temps jusqu'à 14 jours, ou encore de majorer la rémunération des horaires décalés** (le matin avant 9h et le soir après 18h) autant que le travail de nuit.

ON AUGMENTE LE SMIC À 1600€ NET

Lors de notre niche parlementaire de novembre 2022, nous avons porté une proposition de loi visant à **augmenter le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à 1600€ net**. Parmi les salariées et salariés au SMIC, près de 60 % des bénéficiaires sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 45 % de l'emploi salarié. La hausse du SMIC constituerait donc une mesure concrète et immédiate pour favoriser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes souvent évoquée comme la « grande cause du quinquennat » sans qu'aucune mesure ne soit prise pour la réaliser. Toutefois, lors de l'examen de notre proposition de loi en commission des affaires sociales, **les députées et députés macronistes, républicains et du Rassemblement national ont voté contre, s'opposant à défendre les travailleuses et travailleurs.**

ON MET EN PLACE LE PARTAGE DE LA VALEUR ET L'ÉGALITÉ SALARIALE POUR TOUS.TES

Alors que les inégalités salariales sont encore très importantes en France malgré les obligations légales, nous proposons une **série de mesures contraignantes - contrairement à Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs - pour que les entreprises fassent enfin de la réduction des inégalités salariales une priorité**. En juin 2023, nous avons porté une proposition de loi comprenant plusieurs dispositions, notamment la création d'une **prime d'égalité salariale**. Cette prime est obligatoire quand l'entreprise ne réussit pas à prouver qu'elle respecte l'égalité salariale. Elle est versée mensuellement à toutes les salariées femmes dont le salaire est inférieur à celui des salariés hommes alors qu'ils et elles sont à travail de valeur équivalente. Cette proposition de loi vise également à augmenter les sanctions financières et pénales à l'encontre des employeurs et employeuses qui ne respectent pas l'égalité de rémunération, à **ne verser aucune aide publique sans contrepartie en matière d'égalité professionnelle ou encore à aligner la rémunération des heures complémentaires pour les salariées et salariés à temps partiel sur la rémunération des heures supplémentaires pour les salariées et salariés à temps plein.**

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise ou du lieu de travail. Ces violences peuvent avoir des répercussions sur le travail : retards répétés, absences dites injustifiées ou mauvaise exécution de la prestation de travail. Les personnes victimes s'exposent donc à des risques de sanction voire de licenciement. La perte de l'emploi a des conséquences sur la situation matérielle de la personne victime de violences conjugales, pouvant aller de pair avec une perte de repères (par exemple, des collègues pouvant faire figure de soutiens), une éventuelle diminution de l'estime de soi, des difficultés administratives, le souci de chercher un autre emploi, etc.. En outre, le lieu de travail peut aussi être un lieu où les conjoints ou ex-conjoints harcèlent les victimes et peut donc en constituer un risque pour les victimes. C'est pourquoi nous proposons des **mesures visant à accompagner les personnes victimes de violences conjugales dans le monde du travail** : interdiction du licenciement des victimes de violences conjugales pendant une période de six mois à compter de la présentation d'une plainte ou main courante, d'un certificat médical, de l'avis d'une assistante sociale ou d'une association spécialisée ; octroi de 10 jours de congés payés supplémentaires pour les victimes de violences domestiques afin de pouvoir effectuer les démarches ; favoriser les aménagements d'emploi ou encore ou encore prise en charge des risques liés aux violences dans les actions de prévention, d'information et de formation.

FAVORISER LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Nous proposons une série de **mesures visant à faciliter l'exercice des métiers agricoles par les femmes**. En effet, les inégalités et les stéréotypes de genre conduisent à rendre le parcours à l'installation en agriculture plus difficile pour les femmes : les prêts bancaires sont moins élevés chez les femmes que les hommes, les agricultrices gagnent en moyenne 29 % de moins que les agriculteurs, la différence étant supérieure à la moyenne nationale (25 %). Nous souhaitons par exemple **améliorer la parité dans les instances agricoles**, notamment dans les chambres d'agriculture, à la Sécurité sociale agricole (MSA) ou dans les commissions d'homologation du matériel agricole. Par ailleurs, afin de permettre aux agricultrices une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et familiale, nous souhaitons **renforcer le service de remplacement**, notamment en cas d'enfant malade et **accompagner la fin du statut de conjoint-collaborateur et de conjointe-collaboratrice**. Enfin, nous sommes pour l'adaptation des formations agricoles, afin de **sensibiliser le monde agricole à la question du genre mais aussi à des pratiques durables**, alors que les cheffes d'exploitation sont surreprésentées, dans les exploitations en agriculture biologique (46 % contre 27% toutes exploitations confondues).

FÉMINISME POPULAIRE : LA RETRAITE

ON ABROGE LA RÉFORME DES RETRAITES DE MACRON...

La réforme des retraites d'Emmanuel Macron, sourd au refus du peuple et de ses représentantes et représentants, a entériné une aggravation des inégalités. Nous sommes **pour l'abrogation de cette injuste réforme de la retraite à 64 ans**, qui n'a d'ailleurs pas été adoptée en commission et qui n'a pas été votée par le Parlement. Nous avons porté une proposition de loi visant à abroger la réforme des retraites dans notre niche de novembre 2024. **Le Gouvernement et les députées et députés macronistes ont tout fait pour empêcher le vote sur cette proposition de loi visant à abroger la réforme** - notamment avec des séries d'amendements d'obstruction.

Le Gouvernement annonçait une réforme « favorable » aux femmes. En réalité, l'allongement de la durée de travail sera majoritairement supporté par ces dernières. Celles nées en 1972 devront travailler neuf mois supplémentaires, contre cinq pour les hommes. Cet écart se creuse pour les assurées nées à partir de la génération 1980 : en travaillant en moyenne huit mois supplémentaires, ces femmes supporteront une augmentation du temps passé au travail deux fois supérieure à celle des hommes. Victimes de profondes inégalités durant leur vie professionnelle, premières concernées par le travail partiel subi, les carrières hachées et les inégalités salariales, les femmes sont déjà environ 20 % à devoir attendre l'âge d'annulation de la décote (67 ans) pour bénéficier de leur retraite. En aggravant ces inégalités, la réforme de 2023 entrave encore plus leur droit à une retraite digne, pourtant garanti par le 11^e alinéa du Préambule de la Constitution de 1946. **Cette réforme est donc particulièrement injuste alors que le montant des pensions versées aux femmes hors réversion est actuellement inférieur de 40% à celles versées aux hommes.**

ET ON RAMÈNE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE À 60 ANS

Un autre monde est possible : nous proposons de **ramener l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans**, avec 40 annuités pour une carrière complète. **68 % des Françaises et des Français, dont 75 % des femmes et 74 % des jeunes, sont pour la retraite à 60 ans.** Nous proposons de donner la possibilité aux personnes de bien vieillir, grâce à une société solidaire où chacun et chacune participe au bien vivre collectif. C'est un repos bien mérité, un droit au temps libéré, dont tout le monde doit pouvoir profiter. Cela implique de partir à un âge décent, sans s'épuiser, avec un niveau de pension digne pour que les anciennes et anciens ne tombent pas davantage dans la précarité. C'est une **mesure profondément féministe** alors que les femmes s'arrêtent plus souvent de travailler à l'arrivée d'un enfant, bénéficient d'une moindre reconnaissance des facteurs de risques et de pénibilité au travail et partent plus tardivement à la retraite que les hommes, et plus fréquemment avec des décotes.

Nous avons estimé le coût de cette mesure à de 27 milliards d'euros pour l'année 2027¹. Il faudrait également ajouter 28 milliards d'euros, pour revaloriser les pensions minimales. **De nombreuses ressources permettraient de contribuer au financement de ces mesures.** Les niches sociales, qui prennent notamment la forme d'exonérations de cotisations patronales, s'élèvent à 90 milliards d'euros par an : nous pourrions supprimer les plus inutiles d'entre elles. **À plus long terme, changer de politique économique permettrait de générer de nouvelles ressources** : recettes liées à des salaires plus élevés et à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, création d'emplois en lien avec notre programme de planification écologique, augmentation des cotisations sur les hauts revenus, etc.

Sous la précédente législature, nous avons déposé une proposition de loi visant à ramener l'âge de la retraite à 60, que Yaël Braun-Pivet avait censurée.

https://lafranceinsoumise.fr/wp-content/plugins/pdfjs-viewer-shortcode/pdfjs/web/viewer.php?file=https://lafranceinsoumise.fr/wp-content/uploads/2023/01/1.-L'IVRET-Retraites-I-HD-Site.pdf&attachment_id=77641&dButton=true&pButton=true&oButton=false&sButton=true&pagemode=none&_wpnonce=8c47273816

**FÉMINISME POPULAIRE :
ÉGALITÉ DANS LE COUPLE,
INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE
ET DROIT DE PARTIR**

ON DÉCONJUGALISE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

Lors de notre niche parlementaire de novembre 2023, nous avons porté une **proposition de loi visant à déconjugaliser l'ASF**. Il s'agit de la seule allocation aujourd'hui réservée aux parents isolés, souvent des mères isolées, et qui cesse d'être due si le ou la bénéficiaire se marie, se pacse ou se met en concubinage. Or, les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la précarité, aux difficultés d'accès à l'emploi, d'accès à un logement décent, à une alimentation saine et suffisante pour le foyer... **Une telle mesure permettra de renforcer les droits des femmes** - puisque dans 82% des familles isolées, le parent unique est une femme - mais aussi ceux des enfants, puisque 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants. **Les députées et députés macronistes, RN et républicains se sont opposés à notre proposition de loi** lors de l'examen en commission. Plus largement, nous défendons la déconjugalisation de toutes les aides et l'abrogation du quotient conjugal.

ON MET EN PLACE UN CONGÉ D'ACCUEIL DE L'ENFANT IDENTIQUE ET OBLIGATOIRE POUR LES DEUX PARENTS

Nous proposons de créer un **congé d'accueil de l'enfant identique et obligatoire pour les deux parents**. La durée actuelle du congé paternité ou du second parent est insuffisante. Elle contribue à l'isolement des mères après la naissance et au creusement des inégalités entre les femmes et les hommes. Un congé d'accueil de l'enfant identique au congé maternité, en durée, en modalités d'indemnisation et d'obligations pour l'employeur, permettrait de rompre avec une situation douloureuse pour la majorité des mères, qui se retrouvent seules avec leur enfant une fois le congé paternité écoulé (au mieux 28 jours après la naissance) alors même que la période qui suit l'accouchement les rend particulièrement vulnérables physiquement et psychologiquement. Partager la tâche d'accueil de l'enfant et l'apprentissage de la parentalité est **un levier décisif contre l'assignation genrée des tâches domestiques et parentales dans le couple comme dans la société, mais aussi contre les inégalités professionnelles, la discrimination à l'embauche et au cours de la carrière**. Afin de prendre en compte toutes les familles et de pallier toute rupture d'égalité dans le soutien des mères et leur droit au répit, nous proposons que **les mères isolées puissent cumuler dans le temps ce deuxième congé avec leur congé maternité ou le céder à la personne de leur choix** afin d'être accompagnée dans l'accueil de l'enfant.

ON MET FIN AU « DEVOIR CONJUGAL »

Nous présentons, **pour ce 8 mars 2025, une proposition de loi visant à mettre fin au « devoir conjugal » dans le droit français.** La récente condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) met en évidence la persistance d'une **interprétation archaïque du code civil** : en effet, la « communauté de vie » est généralement considérée comme une « communauté de lit », ce qui conduit à pénaliser dans les décisions de divorce des femmes ayant refusé d'avoir des relations sexuelles avec leur conjoint. Nous partageons l'avis de la CEDH : cette dernière « *ne saurait admettre, comme le suggère le Gouvernement, que le consentement au mariage emporte un consentement aux relations sexuelles futures. Une telle justification serait de nature à ôter au viol conjugal son caractère répréhensible* ». Or, comme l'affaire Pélicot l'a une fois de plus démontré, **les viols conjugaux sont un fléau à combattre en France.** De plus, le refus de se soumettre au « devoir conjugal » n'est pas sans conséquence sur le plan juridique tout comme sur le plan financier. La crainte d'une sanction y compris pécuniaire « peut avoir pour effet de vicier le consentement aux relations sexuelles au sein du couple », comme l'a précisé une plaignante. Cette proposition de loi fait écho à notre proposition d'inscrire la notion de consentement spécifique, libre et éclairé dans le code pénal, et relève plus largement de **notre défense du droit à disposer de son corps et du « droit de partir » pour les femmes.**

**FÉMINISME POPULAIRE :
DES SERVICES PUBLICS
DE LA PETITE ENFANCE**

ON MET EN PLACE UN SERVICE PUBLIC QUI GARANTIT LE DROIT À UN ACCUEIL DE QUALITÉ POUR LES ENFANTS

Nous, députées et députés du groupe parlementaire LFI-NFP, portons des mesures à engager au plus vite pour **contenir le développement du business des crèches et ses effets néfastes et développer un véritable service public garantissant le droit à un accueil de qualité pour les enfants** : gel des ouvertures de places du secteur privé lucratif et la réorientation des financements vers l'ouverture de places dans le public ; faire de l'accueil des jeunes enfants une compétence obligatoire des communes, financées par une dotation de l'Etat à la hauteur des besoins ; viser un droit opposable à l'accueil des jeunes enfants pour les familles. La commission d'enquête proposée par le groupe LFI-NFP et le contre-rapport produit par le groupe parlementaire ont pu conclure que l'effondrement des crèches publiques et associatives, qui se manifeste par la pénurie de places auxquelles sont confrontées les familles et une dégradation des conditions de travail, est organisé depuis le début des années 2000. A l'inverse, les pouvoirs publics ont mis une énergie considérable à la création d'un secteur marchand : arrosés d'argent public, des grands groupes (People&Baby, Babilou, LPCR, La Maison Bleue) ont émergé et se sont même internationalisés. Le privé lucratif a cru de façon exponentielle (90% des ouvertures de places depuis 10 ans) et représente aujourd'hui un quart des berceaux.

ON PROPOSE UNE POLITIQUE FAMILIALE ET FÉMINISTE DANS LA BRANCHE FAMILLE DU BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 et en particulier de la branche famille, nous avons porté des propositions féministes. Nous avons regretté que **le PLFSS ne contenait aucune mesure en faveur d'une politique familiale et féministe alors que la branche famille est censée répondre au « risque » que constitue la naissance d'un ou plusieurs enfants pour un ménage. Ce risque, c'est celui de la précarité** et de la difficulté à faire face aux charges et dépenses nouvelles, qu'engendrent la naissance et l'éducation d'un enfant. **Cette branche familiale s'adresse à de jeunes enfants**, de leur naissance jusqu'à leurs trois ans, **et également aux jeunes parents qui ont besoin de temps pour prendre soin de leurs enfants et apprendre à devenir parent.** C'est pourquoi la branche famille finance les congés postnataux dont bénéficient leurs parents ainsi que les modes d'accueil qui leur sont consacrés – assistante maternelle ou crèche -. Face aux manquements conséquents de la branche famille, nous avons **porté des amendements sur le conditionnement des aides financières publiques à la non-lucrativité** des établissements d'accueil du jeune enfant, sur la déconjugalisation de l'allocation de soutien familial ou encore sur le **versement des allocations familiales dès le premier enfant.**

²<https://lafranceinsoumise.fr/2024/05/28/commission-d-enquete-parlementaire-sur-le-modele-economique-des-creches-notre-contre-rapport/>

FÉMINISME POPULAIRE : LUTTE POUR LA SANTÉ MENSTRUELLE

ON GARANTIT LA GRATUITÉ DES PROTECTIONS MENSTRUELLES ET LA TRANSPARENCE DE LEUR COMPOSITION

Dès le plus jeune âge, les personnes menstruées intègrent qu'elles doivent endosser le coût des règles : **coût symbolique**, lié à la stigmatisation des menstruations ; **coût sanitaire**, alors que des pesticides, des polluants éternels ou encore du plomb ont été retrouvés dans les protections menstruelles ; **coût écologique** alors que 45 milliards de serviettes menstruelles seraient jetées chaque année à l'échelle mondiale ; **coût économique** enfin, alors que les règles coûtent en moyenne 3 800 euros sur une vie et que près de 4 millions de femmes menstruées étaient concernées par la précarité menstruelle en 2023, les jeunes et les mères célibataires étant les plus touchées.

En vue de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle le 28 mai, nous engageons un travail de grande ampleur sur la santé menstruelle. Nous porterons ainsi la lutte contre la précarité menstruelle via la prise en charge par la Sécurité sociale des protections menstruelles. Nous lutterons pour la transparence sur l'impact de la composition des protections menstruelles sur notre santé, et nous nous attacherons à gagner de nouveaux droits pour les personnes menstruées.

Lutter pour un féminisme populaire, c'est lutter pour la santé menstruelle de tous.tes.



NOTES

